



ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les personnes agissant à titre de bénévole ou de personnel rémunéré auprès de l'Association de hockey mineur de l'Ile-Perrot, doivent respecter les droits à la confidentialité des membres, d'un bénévole, d'un membre du personnel rémunéré, d'un joueur ou d'une autre personne, ou dans la mesure où cela concerne l'ensemble des activités de l'agence.

Aucun employé ou bénévole ne doit divulguer des informations confidentielles à une personne autre que les personnes spécifiquement approuvées pour une situation donnée.

Tous les bénévoles et employés partagent la responsabilité d'adhérer et de faire respecter la politique de confidentialité. Le conflit doit être porté à l'attention du président et / ou du vice-président.

Des mesures disciplinaires seront prises en cas de violation de la politique de confidentialité par des bénévoles et / ou des employés. Tous sont tenus de signer cet accord et seront informés de cette politique au début de leur mandat.

Nom : _____
(nom en caractères d'imprimerie)

Date : _____ Endroit : _____

Signature: _____